A la suite de la réunion d'hier soir avec les représentants des employés de la compagnie G. Lapalme Inc., l'honorable ministre voudrait-il nous dire où en sont actuellement les pourparlers?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on a renouvelé hier soir les explications données au sujet de l'offre du gouvernement. On a convenu d'apporter des éclaircissements au sujet de l'ancienneté, et cela se fait aujourd'hui.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à reconnaître la CSN comme agent négociateur des employés de G. Lapalme Inc., une fois que ceux-ci feront partie de la Fonction publique?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la loi prévoit que, pour les employés du gouvernement, le choix de l'unité de négociation leur appartient et est sujet à la décision de la Commission des relations de travail de la Fonction publique.

L'URANIUM

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES PAR DES SOCIÉTÉS D'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question que m'a inspirée l'annonce faite par la Gulf Mineral Resources Company, filiale de la Gulf Oil Company, de Pittsburgh, qui aurait trouvé suffisamment d'uranium en Saskatchewan pour justifier l'établissement d'une mine et d'une usine, pourvu qu'on puisse résoudre le problème de la propriété étrangère. Comme cette société et bien d'autres sociétés étrangères prospectant le pays pour y trouver de l'uranium, je demande au ministre quelles dispositions le gouvernement entend prendre pour que ces mises en valeur se fassent tout en s'en tenant à sa décision de maintenir à 33 p. 100 la part de propriété étrangère?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député voudra bien se souvenir que, dans ma déclaration annonçant la politique du gouvernement à ce sujet, il est prévu une exception au sujet des gisements de minerai découverts avant la date de l'annonce du premier ministre. Je pense que le très honorable représentant de Prince Albert m'en a parlé à l'époque. Cette exception a été [L'hon. M. Ricard.]

prévue intentionnellement afin que, lorsqu'un gisement de minerai a été découvert et selon le cours habituel, il sera permis à la société en cause de poursuivre ses travaux, la décision n'ait pas pour effet rétroactif de l'empêcher de continuer. Il semble que ces directives s'appliqueront dans le cas des travaux de la société Gulf en Saskatchewan. Je verrai lundi le président de cette compagnie quand il me soumettra ses plans.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au cas où cela deviendrait une importante exploitation, ce que nous espérons, cela signifie-t-il que les 40 p. 100 des actions de cette industrie d'uranium actuellement aux mains des Canadiens seront réduits et que les intérêts canadiens descendront vraisemblablement au-dessous de cette proportion qui avait cours au moment ou le premier ministre a fait sa déclaration?

L'hon. M. Greene: C'est, dans une certaine mesure, une question hypothétique car nous ne savons pas vraiment ce que cette mine représente ni quelles sont ses ressources en minerai. Au moment de l'annonce, on a estimé injuste de donner aux règlements un effet rétroactif. On a estimé que cette société, bien qu'elle ne soit pas canadienne, avait amené cette mine pratiquement au stade de l'exploitation et devait avoir des privilèges identiques à ceux des sociétés existantes et que les nouveaux règlements ne prendraient effet qu'en cas de vente. S'il s'agit d'une très importante mine, cela pourrait avoir les effets évoqués par le député. On a cependant considéré que cela ne serait que juste compte tenu des travaux réalisés jusqu'ici.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne reste que trois minutes à la période des questions. Je prie instamment les députés de collaborer avec la présidence et de me permettre de donner la parole à trois ou quatre autres députés. Peut-être pourrions-nous revenir lundi au très important sujet soulevé par le député.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ma question sera brève. Les règlements qui seront édictés en vertu de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique sont-ils prêts et seront-ils déposés sous peu?

L'hon. M. Greene: Ils ne sont pas prêts, monsieur l'Orateur. Nous sommes en train de les reviser. Le travail se fait le plus vite possible et j'espère qu'ils seront prêts sous peu.